

*A Heynigens*

# Le meilleur remède contre le cafard : Nos soldats ont repris la côte du Poivre

# L'ŒUVRE

25, Rue Royale (8<sup>e</sup>)  
Téléphone : ÉLYSÉE 43-45 et 43-46  
Après 21 heures : GUT. 76-83.

Directeur  
**GUSTAVE TÉRY**

ABONNEMENTS  
1 An 18 fr.  
6 Mois 9 fr.  
3 Mois 4 fr. 50  
1 MOIS 1 fr. 50

Le prix Goncourt de 1916 est décerné à M. Adrien Bertrand, auteur de l'Appel du Sol.

Le prix Goncourt de 1914 revient à M. Henri Barbusse, auteur du Feu. Deux succès dont L'Œuvre se réjouit doublement, puisque, à la veille de la guerre, Adrien Bertrand était un de ses meilleurs collaborateurs, — et puisqu'elle a eu l'honneur de faire connaître au public

## “LE FEU”

La vérité est plus belle.

Le beau, l'admirable livre ! C'est la première grande œuvre que la guerre nous ait donnée. Elle dépasse tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour, même d'excellent. Et pour ceux que désolent, par ailleurs, tant de faux poils, de joyeuses Rosalies, les almanachs de mots sublimes, les cartons-pâte du lyrisme, la bonne humeur héroïque, les professions oiseuses de foi civique et patriotique, toutes les sophistiqueries édulcorées ou éhontées de cette image terrible que nous cachent l'espace, la distance et aussi la complicité des scribes chargés d'entretenir le mensonge doré de la guerre, ah ! quel soulagement de voir apparaître tout à coup le grand visage simple et auguste de la Vérité !

Les traits en sont tout de suite reconnaissables ! Entre mille travestissements, on la reconnaît toujours quand elle apparaît au milieu des masques ; la voici, c'est elle ! C'est ça, et pas autre chose. Je ne connais Henri Barbusse que pour l'avoir rencontré jadis une fois. Mon hommage irrésistible est donc spontané et je l'adresse au journal même qui eut l'honneur de publier *Le Feu* en feuilleton ; il est probable qu'aujourd'hui on y fait fête au grand écrivain qui, après avoir captivé cette rare et fugace vérité, la livre toute, aux yeux de la foule, en sa noble indigence, en sa sévère nudité.

Nous avions apprécié, jusqu'ici, les févresuses attestations de certains soldats écrivains, elles nous avaient émus, mais, — n'en déplaise à ceux qui, les pieds aux chenets, réclament puérilement la naissance d'un Homère des tranchées, — on ne s'improvise pas, même sous l'ardeur du feu, grand littérateur et grand poète !

Un jeune soldat n'aurait jamais pu, au retour des tranchées, nous donner une œuvre de maturité aussi pleine, d'aussi terrible acuité que celle dont Henri Barbusse vient de doter la littérature et qu'il rapporte de l'enfer terrestre. Il faut vingt ans d'expérience verbale, il faut une âme ayant passé par toutes les étapes de la vie et de l'esprit, pour distinguer ainsi, à travers l'amas confus de la réalité, à travers tant de perturbations élémentaires, les traits caractéristiques et menus qui composeront l'œuvre future, les parcelles avec quoi sera pétrie l'argile vivante des phrases. Je mets en fait qu'aucun écrivain improvisé, si génial fut-il, n'aurait pu écrire les cent dernières pages de ce volume, ces pages aussi futurément belles que certaines apostrophes de l'Eclésiaste, et qui égalent, en d'autres endroits, la pitié visionnaire et réaliste d'un Tolstoï.

Et ce degré de beauté spacieuse, ce don d'infini ne sont pas atteints par des à-coups de lyrisme, des effets de proportions ; non. Le poète a compris, d'emblée, l'erreur de ceux qui tentent de ramasser le gigantesque dans une ellipse, le démesuré dans un cadre. Il ne regarde pas du dehors ni d'ensemble ; il va au contraire de l'intérieur à l'extérieur et l'effet est cent fois plus grand, plus juste, aussi ; c'est la manière de Dante qui procède par l'accumulation des thèmes.

Une des beautés de *Le Feu* vient justement de ce que la guerre y paraît comprise des personnages. Elle circule comme un phénomène aveugle où paillasse, en ahanant, la pauvre individualité perdue du soldat ; et l'on sent toujours qu'elle dépasse le destin de l'homme. Henri Barbusse n'a voulu jeter dans cette grande œuvre cyclique que quelques frères de misère, appuyés les uns aux autres, au sein de la monstrueuse aventure ; mais ce petit troupeau léu, hagar, d'une escouade, cette humanité en réduction, cheminant dans la fraternité de la peine, du courage endurci, à travers le macrocosme de la guerre, c'est tout simplement immense !

La description est acharnée et réaliste de cette réalité que savent seuls découvrir les poètes quand ils se mêlent de

la découvrir et lorsqu'ils ne craignent pas de se mesurer avec elle). Chaque compare parle son dialecte authentique et s'en sert pour traduire l'hostilité quotidienne des quatre éléments révoltés, la férocité des hommes, l'acceptation des douleurs sans fin, les rages et les pauvres joies... Au bout du livre et du chemin il semble que nous ayons adopté leur langage, tant on a vécu avec tous ces haillonneux habitants de la boue, de la poussière et de la pluie.

Le poète, dans ce bouleversement de toute la nature, a senti qu'il était plus équitable de ne placer que des êtres simples, naïfs, les personnages naturels du drame ; et ces acteurs farouches et obscurs le conduisent presque sans y rien comprendre.

Cette lutte pitoyable, mystérieuse de l'homme est étonnamment rendue. Je sais peu de descriptions aussi poignantes que celles du poste de secours et la poussée de l'escouade, dans les ténèbres de la pluie. Lisez ! vous entrerez dans ce livre comme on entre dans le grand ennui et la grande monotonie de la guerre ; mais peu à peu votre cœur s'échauffera, vous sentirez l'immensité pénétrer en vous, les larmes vous jailliront des yeux. En vous se fera l'œuvre douce de la grande Pitié. Suivez, suivez la passion de Notre-Dame l'Humanité ! Rien n'est écrit en vain dans ce livre dont les sons viennent directement du cœur, de la raison et de l'esprit.

Henri Barbusse s'était engagé, dit-on, dans l'enthousiasme de la première heure. Deux ans après, il nous revient tenant entre ses mains hâlées un livre grave, triste et pourtant pesant d'espoir. Du départ à l'arrivée, quel chemin parcouru ! Quelle leçon ! Que tous ceux qui manquent d'imagination ou qui préfèrent n'en pas avoir, les faibles d'esprit que la vérité effare, ceux qui dévient à la littérature le droit de lever librement son flambeau sur les réalités, ceux qui s'abritent dans la carrière du mensonge et déclarent : « Cachez ce sein rouge que je ne saurais voir », que tous ceux-là se laissent aller simplement à la magie du livre ! Je les plains s'ils ne ressortent pas de cette lecture améliorés, ayant connu les grandes joies de l'enthousiasme (c'est si bon d'admirer !), le cœur pénétré de l'auguste souffrance du peuple. Car c'est pour le peuple qu'a été écrit ce livre. C'est pour toi, juste foule, toi qui as toujours raison, toi qui repousses tout intermédiaire entre les écrivains et la sincérité, oui, c'est pour toi que le poète l'a écrit ! Lis-le respectueusement. Il te sera salutaire, car il recèle les grandes vérités réconfortantes dont l'avenir sera construit. *Le Feu* ! C'est bien en effet l'étincelle de Prométhée et ceux qui voudraient souffler sur cette petite flamme ne sauraient l'éteindre ! Tu possèdes maintenant, sache-le, l'œuvre qui devait être écrite à la gloire, en l'honneur de tes souffrances, de ta vérité et de ton idéal, l'œuvre d'un grand poète et d'un grand Français.

Henry Bataille

## L'AFFICHE

Quand un directeur de théâtre sent que la faveur publique commence à l'abandonner, quand il commence à prévoir l'heure cruelle de la faillite, avant de se résigner à subir son sort, il se défend : il monte un dernier spectacle, et, pour ce spectacle, il veut réaliser des merveilles.

— Je ne sais pas ce que vaut la pièce, mais je vais faire une affiche épouvante !

Le plus grave est que le directeur est de bonne foi. Il croit avoir révolutionné le monde quand il a donné un rôle de vieux monsieur au jeune premier et qu'il a distribué le rôle de l'ingénue à la duègne. Chaque jour, il communique, par le canal des courriers de théâtre, une petite note à son « fidèle public » ; il prépare des surprises, il ne regarde à aucun sacrifice, et confie à ses intimes que, si vraiment les spectateurs ne sont pas des monstres d'ingratitude, il va faire fortune en un rien de temps.

Le jour où l'on colle l'affiche, la foule s'aperçoit que rien n'est changé et que c'est la même troupe. Il y a bien une femme qui joue un rôle d'homme, un ténor mondain qui s'essaie dans un rôle muet et une courtisane, dont le nom est sur l'affiche en capitales de vingt centimètres, car le directeur croit, à tort, que les amis de cette hétéraïte sont susceptibles d'emplir sa salle des mois entiers.

— Ce n'est que ça, dit le public. Ce sont les mêmes !

— Si vous croyez que c'est facile de trouver de nouvelles vedettes, répond le directeur, la voix étranglée.

...Mais non, mais non, je vous jure que je ne parle pas politique... — D.

## Où qu'on aille, allons-y plus vite !

« Il n'y a pas de censure, » avait dit M. Briand lorsqu'il forma l'avant-dernier ministère, ou l'antépénultième. N'empêche qu'il vient de la supprimer pour la seconde fois. Ne lui reprochons pas de se contredire ; remercions-le plutôt de nous autoriser à le contredire, quand nous le jugerons à propos.

Et profitons vite de la nouvelle abolition de la censure, pendant qu'il en est temps encore, pour ne pas dissimuler l'impression de malaise que nous a laissée la dernière séance de la Chambre. Il faut le dire avec mesure, parce que nous sommes en guerre ; mais il faut le dire avec une entière franchise, pour la même raison.

Comme nous le laissons prévoir hier, c'est bien un conflit entre le gouvernement et le parlement qui parut se dessiner au cours de ces débats tumultueux, confus et pénibles.

« La question est simple, a dit le président du conseil : veut-on donner au gouvernement le moyen de faire ce qui est nécessaire dans l'intérêt de la défense nationale ? »

Drôle de régime que celui où le gouvernement demande... le pouvoir ! Et il attend pour le demander que nous entrions dans le vingt-neuvième mois de la guerre !

Aussi bien, peut-être en demande-t-il un peu trop d'un seul coup, cédant à cette illusion naïve des faibles qui croient que plus on a de pouvoirs, plus on a d'autorité. C'est apparemment ce qu'a entendu signifier M. Bonnevay lorsqu'il a marqué son appréhension pour une « dictature de la faiblesse » ; et nous n'avons pas trouvé le mot trop rude, puisque la semaine dernière, justement exaspérés par les ineptes et funestes tracasseries de la censure, nous jugions de même « un régime qui n'use des procédés de la dictature que pour dissimuler l'absence de l'autorité ».

Est-ce à dire qu'il faille refuser au gouvernement les moyens de gouverner ? Nul n'y songe. On lui reproche au contraire de ne pas gouverner assez. Mais il importe qu'on ne lui ménage pas les moyens de gouverner contre la volonté nationale, s'il en éprouvait la tentation quelque jour. Voilà le point. Quoi qu'en pense Sembat, il n'est pas indispensable de « faire un roi », de quelque nom qu'on l'appelle, parce que c'est la guerre. Il suffit d'adapter la République aux besoins nouveaux qu'elle révèle. Peut-être eût-on mieux fait de les prévoir ; mais, s'il n'est pas encore trop tard pour réparer son oubli, que le parlement se hâte de régler l'organisation des pouvoirs publics en temps de guerre. Car l'état de l'opinion n'est pas douteux ; elle commence à supporter impatiemment ces discussions interminables d'où rien ne sort, si ce n'est un aveu général de désordre et d'impuissance. Si cela devait durer, ce n'est plus la seule constitution qui demain serait en cause, ce serait le régime.

Gustave Téry

## LA POLITIQUE DES “ACTES” ?

### Nouvel ultimatum à Constantin

(Voir à la 2<sup>e</sup> page)

### Le Parlement de Belgique proteste contre les déportations

Le Havre, 15 décembre. — Au nom des Chambres belges, M. Goblet d'Alviella, vice-président du Sénat, et M. Schollaert, président de la Chambre des représentants de Belgique, viennent d'envoyer aux Parlements des pays alliés et neutres une protestation contre les déportations belges. Ce document est accompagné du message que les ouvriers belges ont adressé aux ouvriers du monde civilisé.

D'Amsterdam, on annonce que quatre mille civils de Courtrai ont été emmenés aux environs de Sedan où on les force à abattre des arbres, qui doivent servir à faire des tranchées, et à travailler au nouveau chemin de fer stratégique.

## Nouvelle victoire de nos troupes A VERDUN

### Prise des ouvrages d'Hardaumont et de Bezonvaux, des villages de Vacherauville et Louvemont

#### 7.500 PRISONNIERS SONT DÉJÀ DÉNOMBRES

### LES COMMUNIQUÉS

#### FRONT FRANÇAIS

15 heures

Pas d'événements importants au cours de la nuit.

23 heures

Après une préparation d'artillerie qui a duré plusieurs jours, nous avons attaqué l'ennemi au nord de DOUAUMONT, entre la MEUSE et la WOEVRE, sur un front de plus de dix kilomètres.

L'attaque s'est déclenchée à dix heures. Le front ennemi a été partout enfoncé sur une profondeur de trois kilomètres environ. Outre de nombreuses tranchées, nous avons enlevé les villages de VACHERAUVILLE, LOUVEMONT, les fermes des CHAMBRETTES, les ouvrages d'HARDAUMONT et de BEZONVAUX.

Nous avons fait un grand nombre de prisonniers non encore exactement dénombrés ; sept mille cinq cents, dont deux cents officiers, sont déjà passés par les postes de commandement.

Nous avons pris ou détruit de nombreux canons d'artillerie lourde, de campagne et de tranchées et un matériel considérable.

Malgré le temps défavorable, l'aviation a pris une brillante part au combat. Les succès est complet ; les troupes témoignent d'un très vif enthousiasme ; nos pertes sont légères.

Le gros trait noir tracé sur la carte ci-dessous indique la situation de notre front, dans le secteur nord-est de Verdun après la prise du fort de Vaux, le 5 novembre dernier. Notre gauche, appuyée à la Meuse, touchait presque la lisière orientale du village de Vacherauville ; plus à l'est, nous étions accrochés à la pente sud de la côte du Poivre. Notre ligne longeait ensuite la route de Bras à Douaumont, passait à quelques centaines de mètres au-dessus du fort de Douaumont, suivait la lisière nord du bois de la Gaillette, coupait en deux le village de Vaux, pour aboutir enfin entre le fort du même nom et le village de Damloup.

Le lendemain, nous éclaircissions un peu notre conquête en prenant le reste de Vaux, et en enlevant Damloup.

Depuis, nous semblions nous contenter d'avoir rétabli, à peu près dans son intégrité, le périmètre fortifié de la

linée à empêcher notre attaque de se produire.

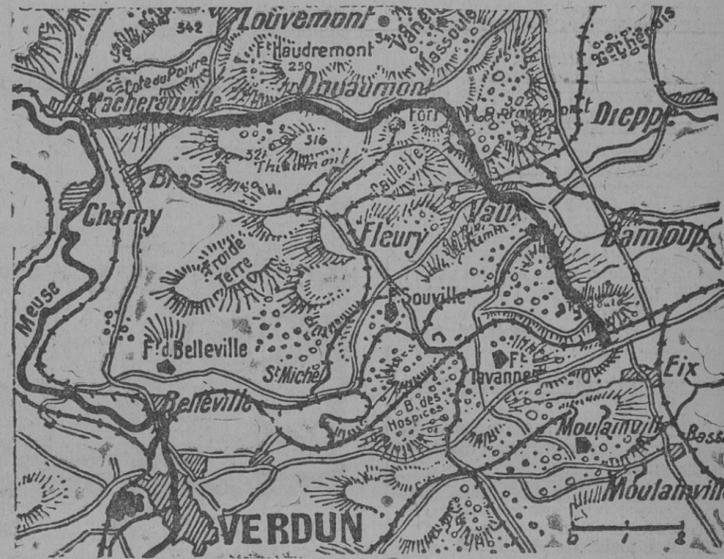
En enlevant un saillant de nos lignes sur la pente orientale de la côte en question, — saillant qui leur fut d'ailleurs repris le lendemain, — peut-être réussirent-ils à retarder cette attaque ; mais ce ne fut que de peu de jours.

Celle-ci s'est finalement déclenchée hier. En voici les résultats :

Prise de Vacherauville, prise de Louvemont, et, entre les deux, prise des tranchées de la côte du Poivre.

L'importance de cette côte est énorme ; elle permet d'éloigner l'artillerie ennemie qui bat les ponts de la Meuse à Verdun, et elle assurera à la nôtre des positions favorables pour prendre en flanc les établissements de l'adversaire sur le Mort-Homme.

Plus à l'est, nous sommes maîtres des Chambrettes, à 2.500 mètres au nord de Douaumont.



place. Seuls les groupes d'ouvrages de Hardaumont et de Bezonvaux, sur la croupe au nord de Vaux, restaient entre les mains de l'ennemi.

Le calme cependant n'était qu'apparent, et, malgré les mauvais temps, nous préparions néanmoins très activement une concentration de feux sur toute la région comprise entre la côte du Poivre et le village de Bezonvaux ; concentration analogue à celle qui réussit si bien à nous rendre le fort de Vaux, presque sans coup férir.

Les Allemands se doutèrent bien un peu, malgré toutes nos précautions, du danger qui les menaçait, et il me semble certain que leur action menée contre la côte 304, sur la rive gauche de la Meuse, dans l'après-midi du 6 décembre, fut une tentative de diversion des-

Enfin, nous avons repris le group fortifié de Hardaumont et de Bezonvaux, c'est-à-dire les ouvrages les plus avancés du périmètre de la défense, qui étaient encore occupés par les Boches.

Le nombre de canons enlevés à l'ennemi, parmi lesquels se trouvent des canons lourds, indique que nous avons progressé jusqu'à sa ligne principale de défense.

Les 7.500 prisonniers faits sur ce front de dix kilomètres constituent le signe certain d'une défaite complète.

Les Boches, prenant au sérieux la proclamation de leur Kaiser, ont fait la paix.

J'affirmais, dans mon article d'avant-hier, qu'il n'était pas difficile de deviner de quel côté la lassitude morale était la plus grande. Je n'escomptais cepen-

dant pas une preuve aussi éclatante et aussi rapide.

Quant à nos poilus, ils viennent de montrer encore une fois que, s'ils grognent parfois quand on les laisse inactifs dans les tranchées, ils sont toujours prêts quand on leur crie : « En avant ! »

**Général Verraux**

**A la Chambre**

**DISCUSSION ORAGEUSE sur le projet de décrets**

**La Chambre a troué le manteau de la dictature**

En fin de séance, jeudi, la Chambre avait décidé de renvoyer le projet du gouvernement sur les décrets à une commission spéciale et elle avait décidé d'ajourner à la séance d'hier la discussion sur le mode de nomination de cette commission.

Dès l'ouverture, hier, la Chambre fut saisie de la question. Le débat prit toute la séance, et il fut particulièrement orageux. En réalité, on discuta le fond du projet de loi et on ne parla qu'à la fin de la procédure.

M. Renaudel demande d'abord qu'on joigne au projet sa proposition de convocation d'assemblée nationale.

Et M. Jean Bon interrompt : — Le gouvernement a-t-il un avis à donner ?

Alors M. Briand monte à la tribune. Le président du Conseil rappelle qu'il avait annoncé le dépôt du projet et il s'explique sur ses intentions.

— Il y a des questions, dit-il, qui doivent être résolues d'urgence. — Par la dictature, crie un député. — J'ai l'intention d'appuyer mon projet par des arguments plutôt que par des gradations.

Il continue :

— Je suppose que le gouvernement soit obligé d'apporter certaines restrictions dans la consommation. S'il ne peut agir par décret, s'il lui faut déposer un projet de loi, c'est un long temps qui passera avant le vote et ce sera la facilité pour les spéculateurs d'agir.

Il apporte ensuite une correction essentielle au texte du projet :

Il y a une erreur, dit-il, dans le texte : le mot « notamment » doit être supprimé. (Bris.)

Les décrets s'appliquent donc à des objets précis et déterminés.

On nous crie : « Dictature ! »

M. JEAN BON. — Oui, c'est de la dictature.

M. BRIAND. — On dit que le projet viole la Constitution.

M. JOBERT. — Parfaitement.

M. BRIAND. — Le projet ne porte pas atteinte aux prérogatives parlementaires.

Le gouvernement usera de son droit aussitôt en supprimant la consommation et l'importation de l'alcool.

Il restera à la Chambre, toujours, le droit d'interpeller le gouvernement, sur son action.

Voici maintenant M. Klotz à la tribune. Il dirige une attaque à fond contre le projet :

Si l'on permet à un décret de décider des pénalités, c'est l'abdication totale du Parlement. (Vifs applaudissements.) Nous pouvons et nous devons modifier nos méthodes de travail, mais abdiquer notre pouvoir ? non. (Vifs applaudissements.)

A quoi veut-on nous ramener avec ces méthodes ?

A gauche. — A la dictature.

M. KLOTZ. — Le gouvernement a-t-il le droit de se plaindre du Parlement ?

Il crie, très applaudi :

— Rappelez-vous que c'est grâce aux commissions de l'armée, de la Chambre et du Sénat, que nous avons pu donner des fusils et des munitions à nos soldats.

Ces mots soulèvent les applaudissements de la salle qui fait une véritable ovation à M. Klotz. Et de nombreux cris de « Vive la République ! » partent de plusieurs bancs.

De son côté, après M. Klotz, M. Compère-Morel affirme :

— Ce projet est antidémocratique, antirépublicain et antisocialiste.

Puis M. Bonnevay soulève une objection qui retient vivement l'attention de la Chambre.

— Le projet, dit-il, présente une question de nécessité nationale, et une question de prérogatives constitutionnelles.

Nous nous mettrions facilement d'accord sur les nécessités nationales ; mais nous ne pouvons donner au gouvernement les pouvoirs d'édicter des sanctions pénales. C'est à une prérogative essentielle du Parlement.

Il conclut :

Vous pouvez rendre les décrets indispensables aux nécessités de la défense nationale, c'est à la Chambre de décider sur les pénalités.

Pour ma part, je ne veux pas plus la dictature de la faiblesse que la dictature de la brutalité.

Cette intervention ramène M. Briand à la tribune. Il dit :

Ce projet ne porte pas atteinte à la Constitution républicaine.

Nous ne pouvons prendre des décrets sur toutes les questions sans y être autorisés par une loi.

M. MISTRAL. — La loi sur les réquisitions

vous donne tout pouvoir. M. Malvy en a usé au moment de la grève des tramways parisiens.

M. BRIAND. — Alors la loi nous y autorisait. Mais nous ne pouvons agir de même pour tout.

Le président du Conseil laisse ensuite entendre qu'il sera prêt à céder sur la question des pénalités.

— Nous vous demandons de voter le principe.

Si, sur la question des pénalités, la Chambre a des scrupules, le gouvernement est prêt à discuter. Mais sur le principe il ne peut transiger.

La discussion devient maintenant plus passionnée. Les députés sont extrêmement nerveux.

M. Renaudel souligne les cris de : « Dictature ! » qui ont été proférés.

— J'avoue, dit-il, que je ne voterai pas très volontiers le projet du gouvernement...

Ce « très volontiers » excite une vive hilarité.

Il continue :

— Nous avons connu d'autres tentatives de dictature. Nous avons connu la grève des cheminots. (Applaudissements.) Nous avons connu aussi les tragiques événements de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges.

M. Renaudel termine en demandant la réunion d'une assemblée nationale qui seule peut résoudre toutes ces questions.

Mais un violent incident éclate, pendant l'intervention de M. Laval qui monte à la tribune.

— J'ai entendu M. Renaudel évoquer la tragédie de Draveil. Et je sentais la crainte que certains avaient du retour au pouvoir de la politique d'alors...

Applaudissements et protestations partent en même temps.

Mais M. Laval dit :

— Et j'avais une grande tristesse de ne pas voir le parti socialiste se dresser tout entier contre le projet du gouvernement.

L'extrême-gauche se trouve alors divisée. Pendant que les uns applaudissent, les autres protestent. M. Bedouce se lève. Il tend les bras vers la tribune, et il parle. M. Laval parle aussi. Ils sont face à face. Leurs paroles tombent dans un violent tumulte. La moitié de la Chambre est debout. Dans l'hémicycle, aux pieds des travées d'extrême-gauche, il y a une animation extraordinaire.

M. Lebey prend à partie un de ses collègues du groupe socialiste. Ils vont en venir aux mains. M. Compère-Morel les sépare.

De tous côtés, on réclame la clôture, et M. Delaroue fait cette observation :

— On devait discuter uniquement de la procédure à suivre pour nommer la commission spéciale qui sera chargée d'étudier le projet. Je demande le renvoi à la commission d'administration générale.

La Chambre se calme : M. Maginot demande le renvoi du projet à la commission d'administration générale en faisant cette remarque :

— Depuis deux heures, on a l'impression qu'il n'y a pas de gouvernement.

Depuis deux heures seulement ? Le renvoi est refusé.

La Chambre accepte alors de renvoyer le projet à une commission spéciale ; mais, par 248 voix contre 245, elle refuse l'élection de cette commission par les groupes et, par 308 voix contre 187, elle décide que cette commission sera nommée par les bureaux.

Elle décide qu'une autre commission spéciale examinera la proposition de M. Renaudel.

Chacune de ces deux commissions sera composée de 33 membres.

Séance lundi.

**MORS-D'ŒUVRE**

**Le tour de faveur**

Vous avez quelquefois été impressionnés par le spectacle que donnent, au bord des trottoirs parisiens, certains pauvres diables amputés ou estropiés, attendant le tramway qui passera probablement et dans lequel ils monteront peut-être.

Le tramway arrive et s'arrête. La receveuse appelle les numéros, ou bien elle livre passage aux plus agiles et aux plus forts. Les amputés qui n'ont pas un bon numéro, les estropiés qui, naturellement, ne figurent pas parmi les plus agiles, restent sur le pavé, où ils continuent à monter une garde interminable et douloureuse.

Vous voyez ça, et, pour montrer votre bon cœur, vous murmurez :

— Pauvres bougres !

Or, il y a un officier, mutilé lui-même, qui ne s'est pas contenté de murmurer : « Pauvres bougres ! » Il a eu une idée, une idée absurde, comme on a fort bien su le lui faire voir.

Il a écrit à la très haute et très puissante Compagnie des Omnibus, lui demandant s'il ne serait pas possible de créer pour les mutilés de la guerre, même réformés, une carte donnant droit à l'accès dans les voitures par priorité avant les numéros d'ordre. Cette carte, étant délivrée sur le vu de pièces justificatives militaires et moyennant un léger droit représentant les frais, n'aurait pas coûté un sou à la Compagnie.

Or, voici ce que le directeur général de la Compagnie, par la plume du secrétaire général (que de généraux dans cette compagnie !) a répondu :

« Il est de règle, en matière de tramways, que les voyageurs doivent être transportés sans tour de faveur et il ne nous appartient pas de déroger à cette disposition réglementaire. »

C'est bien fait pour ceux qui, dès la fin de 1914, ont profité d'un tour de faveur pour monter dans les autobus mobilisés et aller se faire amocher sur le front.

Il s'avouent qu'à l'arrière, et en matière de tramways, on est épris du principe d'égalité auquel ces maladroits dérogent chaque jour en se promenant avec trois membres quand les autres citoyens en ont quatre.

Et puis, nous avons perdu assez de temps comme ça :

— En voiture, les numéros !... Il n'y en a pas avant le 325 !...

ZETTE.

**Hypothèse purement gratuite**

Un journal émet cette hypothèse :

Peut-être quelques Parisiens qui pâtissent par défaut de charbon trouveront-ils une consolation à penser que les Berlinoises souffrent aussi du froid et que, comme chez nous, c'est par la faute de l'administration chargée des transports...

Pas du tout... Cette pensée ne nous apporte pas la moindre consolation.

Potins

A la sortie d'une des dernières séances du Comité secret, M. R.-C. regarde le ciel menaçant.

— J'ai oublié mon pépin... Qu'est-ce qui va tomber !

Alors, M. A.-B. (ces initiales s'appliquent à un autre qu'à M. Aristide Briand), murmure d'une voix suave :

— Le ministère...

**ULTIMATUM A LA GRÈCE**

Les puissances de l'Entente exigent le déplacement immédiat des troupes concentrées en Thessalie

Au nom des puissances de l'Entente, sir Francis Elliot, ministre de la Grande-Bretagne, doyen des ministres alliés à Athènes, a remis jeudi, 14 décembre, dans l'après-midi, à M. Zanacostas, ministre des affaires étrangères du gouvernement hellénique, la note que voici :

D'ordre de leurs gouvernements, les ministres de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie ont l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance du gouvernement hellénique :

Les événements récents d'Athènes ont prouvé, d'une manière concluante, que ni le roi, ni le gouvernement grec ne sont en possession d'une autorité suffisante sur l'armée grecque pour pouvoir empêcher celle-ci de devenir une menace pour la paix et la sécurité des armées alliées en Macédoine.

Dans ces conditions, les gouvernements alliés se trouvent obligés, afin de garantir leurs forces contre une attaque, d'exiger l'exécution immédiate des déplacements de troupes et de matériel de guerre indiqués dans la note technique ci-annexée.

Ces déplacements devront commencer dans les 24 heures et être menés aussi rapidement que possible.

En outre, tout mouvement de troupes et de matériel de guerre vers le Nord sera immédiatement arrêté.

Dans le cas où le gouvernement grec ne se rendrait pas à ces deux demandes, les Alliés estiment qu'une pareille attitude constituerait un acte hostile à leur égard.

Les soussignés ont reçu l'ordre de quitter la Grèce et le personnel de leur légation, si, à l'expiration d'un délai de 24 heures, à partir de la remise de la présente communication, ils n'ont pas reçu l'acceptation pure et simple du gouvernement royal.

Le blocus des côtes grecques sera maintenu jusqu'à ce que le gouvernement grec ait accordé une entière réparation pour les récentes attaques faites sans provocation par les forces grecques contre les troupes alliées à Athènes, et jusqu'à ce que les garanties suffisantes pour l'avenir soient données.

Athènes, 1/14 décembre 1916.

Dans l'annexe sont données toutes les précisions techniques sur l'évacuation du Nord de la Grèce par les troupes helléniques.

Le délai fixé par les gouvernements alliés pour l'exécution des mesures exigées a expiré hier après-midi, à 2 heures.

A l'heure actuelle, aucune réponse officielle du gouvernement grec n'est encore parvenue. On assure cependant qu'il aurait accédé aux demandes de l'Entente et que les troupes et le matériel de guerre massés en Thessalie seraient transportés en Morée.

**Est-ce le dernier ?**

Jeudi dernier, dans l'après-midi, une note des puissances alliées a été remise à M. Zanacostas, ministre des Affaires Étrangères du roi Constantin ; le gouvernement d'Athènes est informé qu'il y aura rupture diplomatique immédiate avec la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Russie, s'il ne procède pas, dans les vingt-quatre heures, aux premiers déplacements de troupes précisés dans une annexe à l'ultimatum.

Nous ne connaissons pas le texte de cette note annexe ; nous dirons seulement que la question est posée sur son véritable terrain, par le bref exposé des

motifs ainsi conçu : « Les événements récents à Athènes ont prouvé, d'une manière concluante, que ni le Roi, ni le gouvernement grec ne sont en possession d'une autorité suffisante sur l'armée grecque pour pouvoir empêcher celle-ci de devenir une menace pour la paix et la sécurité des armées alliées en Macédoine. » Que le général Sarrail n'ait aucun ennemi dans le dos, voilà ce que l'Entente exige, et veut obtenir, sans aucun délai ; aujourd'hui, les minutes comptent.

Peut-être s'étonnera-t-on qu'après avoir constaté l'impuissance du gouvernement et du Roi, l'Entente exige d'eux précisément des réalisations impossibles pour des chefs dénués de toute autorité ? Il nous plaît de supposer que cette cacophonie verbale constitue une suprême politesse diplomatique, donc que les mesures d'exécution sont déjà décidées, peut-être en cours. Le blocus des côtes, répétons-le, n'est qu'un expédient peu efficace ; il arrive à l'heure où nos ennemis ont eu tout le loisir d'emmagasiner de larges provisions ; il frappera, d'ailleurs, les innocents avec les coupables, nos amis vénizélistes avec les assassins de nos matelots ; c'est un vieux cliché que des routines tenaces refusent encore de jeter au rebut ; considérons que c'est là un détail.

L'acceptation pure et simple de l'ultimatum par le gouvernement royal apparaît une sanction insuffisante, pour qui a suivi les tromperies répétées dont ce gouvernement a payé la longanimité des Alliés. Notre devoir strict est de rétablir, en Grèce, les conditions territoriales et militaires que posait le traité gréco-serbe, déchiré par le roi Constantin ; que la Grèce tout entière devienne la Grèce de l'arrière, absolument libre d'embûches, du camp interallié de Macédoine.

Louis Bacqué

**Petite chronique régionaliste**

Poursuivant la campagne régionaliste qu'il mène à travers la France, M. Jean Hennessy, député, a fait hier à Tours une conférence sur l'organisation économique, dont le succès a été considérable.

M. Anatole France assistait à la réunion.

**LA CRISE DU CHARBON et les mineurs**

Les ouvriers mineurs du Pas-de-Calais se sont réunis, en congrès syndical, à la mairie de Bruay et, à l'unanimité, ils ont voté un ordre du jour dans lequel ils déclarent qu'après l'effort extraordinaire qu'ils ont fait pour augmenter la production du charbon, leur corporation se trouve très épuisée. Cependant ils acceptent le sacrifice de faire une heure supplémentaire de travail par jour pendant deux mois. Mais ils demandent qu'en revanche les exploitants des mines consentent un salaire proportionné au sacrifice et qu'on fasse revenir des armées le plus grand nombre possible de mineurs et d'anciens mineurs.

Enfin, pour faire comprendre à tous les ouvriers mineurs la situation faite au pays par la disette de charbon, le congrès a chargé ses délégués de demander au gouvernement d'autoriser les réunions d'ouvriers dans les centres miniers.

**L'affaire des Carbores devant la Chambre des mises en accusation**

Comme nous l'avions laissé prévoir, la chambre des mises en accusation, avant de statuer, a décidé d'ouvrir une enquête. M. le conseiller Pringuet aura pour mission d'entendre M. le juge d'instruction Coutant, les experts MM. Pfeiffer et Barillier-Pouché et M. le greffier Lecandey. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ce rapport que la Cour décidera s'il y a lieu de prononcer l'annulation de tout ou partie de la procédure.

**MORT SUBITE D'UN GÉNÉRAL**

Le général Laurens passait, hier soir, avenue de l'Opéra, lorsqu'il s'affaissa soudain. Il mourut peu après dans une pharmacie où on l'avait transporté.

Le corps a été ramené au domicile du défunt, rue de Rome.

**LA BANDE DU "CERCLE ROUGE"**

Troyes, 14 décembre. — Les treize gams qui s'intitulaient « Bande du Cercle Rouge » et qui portaient comme marque distinctive un rond écarlate sur la main droite, ont comparu devant le tribunal.

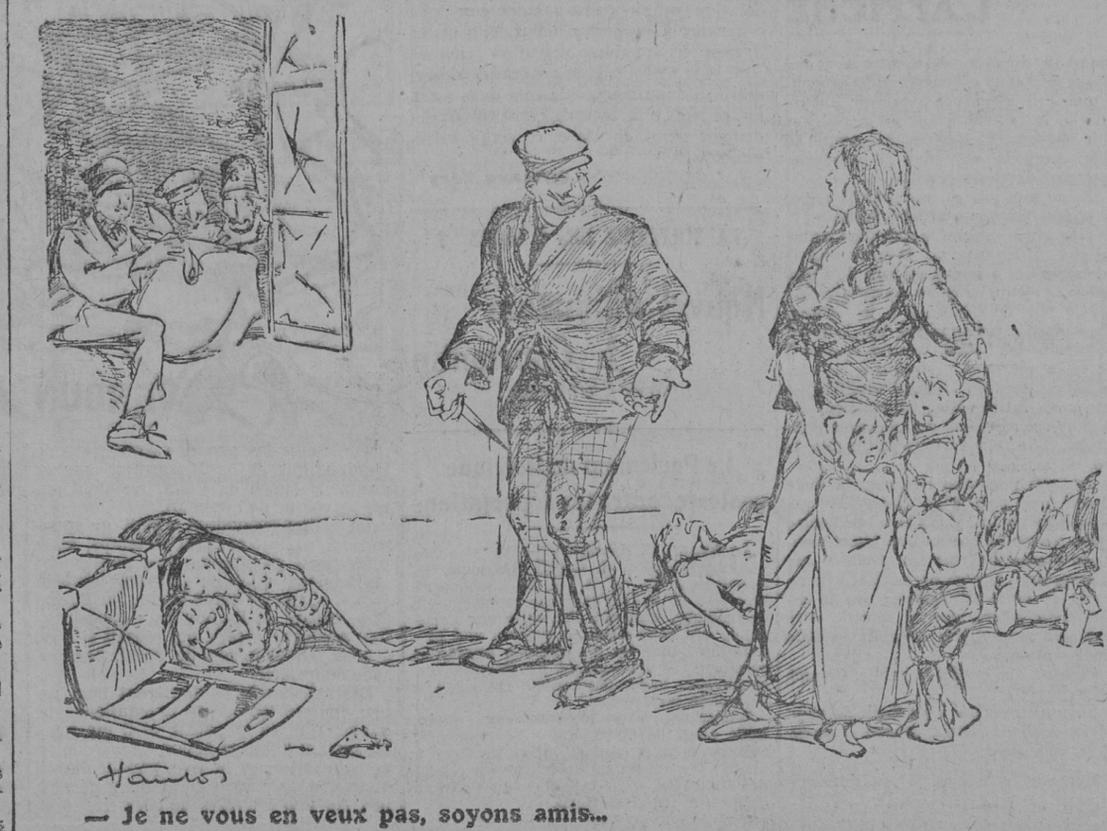
Agés de dix à douze ans, ils avaient commis plus de 70 vols.

Deux d'entre eux ont été acquittés ; deux autres rendus à leur famille avec jugement, et neuf autres envoyés dans une maison de correction jusqu'à leur majorité.

D'ici là, le cinéma sera peut-être moralisé.

**Pour les R. A. T.**

Le ministre de la guerre a décidé que les R. A. T. des classes 1892, et plus anciennes, appelés avant la date normale de convocation de leur classe, bénéficieront, à titre de compensation individuelle, d'une permission supplémentaire de quinze jours, qui s'ajoutera à l'une quelconque des permissions de détente ou des permissions dites « agricoles » qui leur seront accordées.



— Je ne vous en veux pas, soyons amis...

# "L'Œuvre" Métallurgique

## La question minière

Le torpillage continu de nos bateaux marchands finit tout de même par dessiller les yeux de ceux qui prétendaient jusqu'ici que c'est là un moyen barbare mais inopérant, et qu'il peut même être tenu pour négligeable.

On sait quelle quantité formidable d'acier attend, sur les quais de New-York, les navires qui le transporteront dans nos ports français.

Pendant ce temps, nous avons dans notre sol tout le minerai, tout le charbon nécessaires à nos armements !

Aussi avons-nous assisté à la campagne organisée par les malthusiens de la métallurgie, des mines et de la marine marchande :

Du minerai ? A quoi bon se donner la peine de l'extraire ?

De l'acier ? Pourquoi songer à monter des hauts-fourneaux et des fours Martin, puisque l'Amérique peut satisfaire à tous nos besoins ?

Du charbon français ? A quoi bon ? L'Angleterre ne dispose-t-elle pas du charbon qu'elle veut ? Elle suffit à notre consommation.

Restait le risque de la navigation.

Alors, c'est bien simple : on le nuit.

Avons-nous assez entendu dire et redire que les sous-marins boches ne nous avaient détruit que 2 0/0 de tonnage marchand ?

Personne ne s'est jamais donné la peine, d'ailleurs, de contrôler ce chiffre.

Pourtant, il y a peu de jours, l'amiral Buchard, avec sa haute autorité des choses de la mer et son esprit indépendant, a eu l'idée de rechercher ce qu'il pouvait avoir d'exact. Et il est arrivé à ceci : que sur les 1.800.000 tonnes que nous possédions en tonnage marchand avant la guerre, quatre cent mille tonnes ont été détruites !

Cela ne fait pas 2 0/0 de pertes, comme le prétendaient jusqu'ici certains intéressés, trop intéressés, mais bien près de 25 0/0.

Encore ces chiffres datent-ils de plusieurs jours avant que nous n'ayons à déplorer la perte de nos deux grands vapeurs, le *Magellan* et le *Sinai*, et de l'admirable *Algérie*.

Rejetons donc les chiffres inexacts qui satisfont certains intérêts privés, considérons le mal en face et cherchons-lui un remède.

Ce remède, nous l'avons sous nos pieds, à portée de nos mains.

C'est notre sol français ! Il renferme en lui tout le minerai, tout le charbon qu'il faut pour notre salut.

Nous ne pouvons pas hésiter.

Aussi le Gouvernement a-t-il compris son devoir. Il a nommé, parmi de nombreux sous-secrétaires d'Etat, un sous-ministre des mines : c'est M. Roden, député du Pas-de-Calais, président de la Commission des mines à la Chambre.

Excellent choix, allez-vous dire, pour une fois.

C'est la première idée qui nous vient, en effet.

Mais, à la réflexion, on se demande pourquoi M. Roden, comme président de la Commission des mines, où il avait tous pouvoirs et toutes possibilités de direction, n'a pas donné aux services l'impulsion qu'il fallait dans le sens de la production indispensable à nos besoins nationaux.

Il faut, pour cela, se rappeler les conditions dans lesquelles M. Roden, totalement ignoré, a été élu à la présidence de cette Commission.

Deux tendances se manifestaient : la tendance des socialistes, qui voulaient la nationalisation pure et simple de nos mines pour leur exploitation intensive, et la tendance rétrograde des Comités des Houillères et des Forges, qui ne voulaient aucun changement au système des concessions à des particuliers, ce dernier système leur permettant d'être maîtres de l'expansion industrielle française qu'ils tenaient par la base de la pyramide : le minerai de fer et le charbon.

M. Duchaufour était le candidat des premiers ; M. Roden était celui des seconds.

A cette époque, le « système Mesnil » d'exploitation des mines par des entrepreneurs généraux touchant leur rémunération sur le nombre de tonnes extraites n'existait pas encore.

Nous savons les hostilités intéressées que ce système a rencontrées à sa naissance, semblables à celles qu'avait rencontrées le « système Taylor » en Amérique.

Toujours est-il qu'au moment de l'élection, tous ceux qui étaient hostiles à la nationalisation des mines votèrent contre Duchaufour socialiste, pour Roden — même ceux qui n'approuvaient pas la politique restrictive du Comité des Houillères et que satisfait depuis le « système Mesnil ».

M. Roden devra, s'il veut servir la politique nouvelle que prétend suivre le gouvernement, changer complètement ses idées.

U. Nieux

## Le blocus de l'acier c'est la paix

J'ai sous les yeux la production du fer en Allemagne, il y a un peu plus d'un mois. C'est effrayant. C'est un effort immense et ceux qui cherchent à nous décourager de reprendre le bassin de Briey sont des criminels qui devraient être punis, car on ne peut pas s'expliquer d'une façon honnête et patriotique le but qu'ils poursuivent.

Donc, écoutez ces chiffres donnés officiellement par l'Association des industries du fer et de l'acier de Berlin.

La production du fer fin octobre, c'est-à-dire il y a un mois et quelques jours, était d'un million 161 mille tonnes ou un milliard 161 millions de kilogrammes en 31 jours, ou encore 37 millions 452.000 kilogrammes par jour !

C'est la plus forte production mensuelle de l'Allemagne depuis le commencement de la guerre, car, dès le mois d'août 1914, la production était tombée à 585.000 tonnes au lieu de 1.564.000 tonnes le mois de juillet précédent.

Pendant un an, la production est restée au-dessous d'un million de tonnes, mais, à partir de juillet 1915, la production de fer a dépassé un million de tonnes, en montant doucement jusqu'à un maximum d'aujourd'hui, 1.161.000 tonnes. Novembre atteindra certainement 1.200.000 tonnes ; par an, presque autant qu'avant la guerre (16 millions de tonnes environ).

Mais ce qui est plus curieux et donne des indications pour nos fabrications françaises, c'est la décomposition des productions des divers aciers formant le total indiqué durant le mois d'octobre.

D'abord, la fonderie : 160.055 tonnes ; ce sont les affûts, les bâtis, les pièces fixes des machines. Rien là d'anormal.

Mais le plus intéressant — le lecteur va comprendre pourquoi — c'est la production d'acier :

1° A la cornue Bessemer, avec des fontes provenant de minerais riches. C'est ce qu'on appelle le procédé *acide*.

2° L'acier produit par le procédé Thomas, avec des fontes provenant de minerais phosphoreux basiques pris dans les mines lorraines du bassin de Briey. C'est ce qu'on appelle le procédé *basique*.

Les proportions d'acier Bessemer et d'acier Thomas indiquent donc bien la proportion de minerais riches étrangers et de minerais lorrains employés.

Or, il a été produit, d'après le document officiel, 16.150 tonnes d'acier Bessemer — un rien — et 762.115 tonnes d'acier Thomas !

L'acier ordinaire produit avec du minerai figure donc pour 97 0/0 de la production d'acier ordinaire allemande !

Il est vrai qu'il y a 205.840 tonnes de fonte fine Speigel, c'est-à-dire manganésifère, qui entre dans la fabrication des aciers de toutes sortes. On peut donc affirmer que le chiffre de 75 à 80 0/0 du fer et de l'acier produit en Allemagne est fabriqué avec des minerais lorrains. C'est le même chiffre tant de fois répété et affirmé par les documents officiels allemands : « Si nous n'avions pas la minette, la continuation de la guerre serait impossible, etc. »

Voilà ce qu'il ne faut pas cesser de ressasser pour pousser à la reprise de notre Lorraine. Ce sera la plus belle opération militaire de la campagne. D'autant plus que nous reprendrons nos 50 hauts-fourneaux et augmenterons notre production d'acier en diminuant fortement celle de l'ennemi.

Donc, il faut à tout prix faire le blocus de l'acier en Allemagne. C'est aussi important qu'une victoire de la Marne. Nous l'avons dit vingt fois : c'est la paix.

Francis Laur

## Pour la constitution de stocks métallurgiques

### LE PROJET ENGERAND

M. Engerand, qui s'est spécialisé dans l'étude des questions métallurgiques, a rédigé à l'appui de la proposition de loi dont il est l'auteur un « exposé des motifs » du plus haut intérêt et qui, outre une présentation parfaite de la question métallurgique, contient un réquisitoire sévère contre les tenants du « malthusianisme » criminel dont la France est actuellement victime :

Exposé des motifs

Messieurs,

Avant la guerre, le gouvernement français n'eut à aucun moment une politique métallurgique. Il a laissé ainsi se concentrer sur notre frontière de l'Est, sous le canon de l'ennemi, 85 0/0 de notre production de fonte, c'est-à-dire d'un des éléments essentiels de notre défense nationale.

Livrée à elle seule, notre grande métallurgie devait inévitablement se développer dans le sens de ses intérêts particuliers, plus qu'en fonction de l'intérêt général. Assurée contre la concurrence extérieure

par des droits de douane quasi prohibitifs, notre métallurgie de la fonte était arrivée, par le moyen d'ententes industrielles, à s'assurer également contre la concurrence intérieure et, faute du contre-poids d'une production d'Etat, à se constituer à l'état de quasi-monopole.

Comme, au reste, trop de branches de notre industrie nationale, à qui l'excès du régime protectionniste avait un peu trop donné le goût du moindre effort et du bénéfice facile, sa politique fut de maintenir l'offre un peu au-dessous de la demande, et de ne pas trop produire pour pouvoir vendre cher.

C'est ainsi qu'en 1913, en France, le pays du monde le plus abondamment pourvu de minerai de fer, notre production de fonte ne dépassait pas 5 millions de tonnes, quand, en Allemagne, cette même production était de 19 millions. Et la même remarque pourrait être faite pour la production de l'acier.

Notre grande métallurgie s'est trouvée, du fait de l'occupation par l'ennemi des territoires où elle s'était imprudemment concentrée, diminuée de 80 0/0 quant à sa production de fonte, de 75 0/0 quant à celle de l'acier.

Il semblait que, dans ces conditions, une politique s'imposait au gouvernement :

Laisser entrer en masse les matières premières et les demi-produits indispensables à notre construction de guerre, et que nous ne pouvions plus faire, au moins immédiatement :

Organiser l'avenir en organisant sur-le-champ l'exploitation de notre sous-sol minier, en remettant à feu tout ce qui nous restait de hauts-fourneaux et de fours, poursuivre sans délai l'achèvement de ceux en cours d'exécution. Il fallait, de toute évidence et de toute nécessité, suspendre les droits de douane sur les fontes, fers et aciers, et faciliter par ce moyen, à un moment où le fret était encore abondant, la constitution de puissants stocks métallurgiques.

Le gouvernement eut, au mois d'octobre 1914, cette pensée, mais il rencontra l'opposition ardente et le veto du Comité des Forges, qui déclara que la levée des droits de douane amènerait la constitution de stocks qui risqueraient, après la guerre, d'empêcher la reprise du travail dans les régions occupées.

Le ministre du commerce fit la faute de se rendre à de telles raisons ; les droits furent maintenus et depuis lors notre construction a été sans cesse aux prises avec des difficultés de matières premières.

L'introduction des matières premières indispensables à notre construction de guerre a été sans cesse entravée, et, à un des moments les plus critiques, un décret fut même pris, le 18 juillet 1915, pour interdire l'entrée libre en France des métaux étrangers.

Nous constatons aujourd'hui les effets de cette politique malencontreuse : notre production de fonte n'arrive pas au cinquième de ce qu'elle était en temps de paix, et nous nous trouvons dans la dépendance des pays d'outre-mer pour plus de la moitié de notre consommation de fer et d'acier.

Il est inutile d'insister davantage sur une situation dont les dangers n'apparaissent que trop clairement.

Pour pouvoir intensifier notre construction de matériel de guerre, il nous faut une matière première abondante et sûre ; le devoir est de constituer sans délai des stocks de produits métallurgiques. On ne le pourra que si l'on renverse la barrière que les droits de douane dressent contre cette entrée en masse. Je demande donc la levée de ces droits pendant la durée de la guerre.

Qu'on n'objecte pas le préjudice que cette mesure pourrait apporter à notre production nationale. Outre que cette production est réduite de plus de 75 0/0, ce qui ensuite trouvera une protection suffisante dans la hausse insensée des produits métallurgiques étrangers, hausse qui est assurément de plus de cent pour cent. La suppression des 30 à 50 0/0 de protection des droits de douane amènera une réduction corrélative du prix de ces produits ; mais, malheureusement, ce sera toujours le produit étranger qui réglera les cours et l'évaluation des frets constituera pour nos produits nationaux une protection suffisante.

Il va de soi que, dans les marchés actuellement passés, la déduction des droits de douane devra être imposée d'autorité ; ce n'est pas là une mesure de rétroactivité, mais une question de stricte honnêteté.

Nous voyons que la levée du droit de douane profite uniquement à la défense nationale et ne porte aucun préjudice à l'Etat.

Messieurs,

La nécessité de constituer des stocks de produits métallurgiques est d'une importance extrême, la discussion de la proposition que je suggère présente donc un caractère d'urgence.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, avec demande de discussion immédiate, et sollicite, indépendamment de la décision de la commission compétente, l'avis de la commission de l'armée, la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE UNIQUE

Les droits d'entrée sur les fontes, fers et aciers sont suspendus pendant la durée de la guerre.

(1) Avec demande de discussion immédiate, conformément à l'article 24 du règlement.

A l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL

Les économies de la Préfecture de Police

A la séance d'hier, M. Achille a constaté, dans son rapport sur le compte de la préfecture de police pour l'exercice 1915, que cet exercice laisse un boni de 1.611.198 francs.

Les mesures arbitraires du Métropolitain

M. Dherbécourt questionne le préfet de police sur l'interdiction par la Compagnie du Métropolitain de la vente du journal *l'Evénement* dans les bibliothèques des gares de cette Compagnie. L'incident n'a pas de suite, car le préfet annonce qu'il a été prié d'intervenir auprès de la Compagnie par le ministre des travaux publics, et la mesure a été rapportée.

Les pannes du Métro

Sur la proposition de M. Merlin, le Conseil invite le préfet de police à prendre toutes dispositions pour que le public soit in-

formé de la durée possible de la cessation du service, et pour qu'il puisse, au besoin, rejoindre la station la plus rapprochée par ses propres moyens.

Un portrait du Dauphin au Temple

Au nom de la 4<sup>e</sup> commission, M. d'Andigné fait approuver l'acceptation d'un don fait à la Ville de Paris par une haute personnalité anglaise qui désire garder l'anonymat, d'un tableau de Greuze, *Tête d'enfant*, portrait présumé du Dauphin au Temple.

Des remerciements seront adressés au donateur par l'intermédiaire de notre ambassadeur à Londres, en même temps qu'un médaille d'or lui sera remise.

## Au Parlement

L'utilisation des forces hydrauliques

La commission des comptes définitifs et des économies a abordé hier la discussion de l'utilisation des forces hydrauliques, en vue de réaliser des économies de charbon et d'intensifier les moyens de production.

Dans une motion qu'elle a votée hier, elle invite le gouvernement à procéder sans délai au recensement général des forces hydrauliques. Elle réclame l'utilisation de ces forces pour les moulins et les usines se servant de la vapeur et de l'électricité.

Elle invite aussi le gouvernement à créer des usines pour son compte et à faciliter des créations analogues par les communes.

Pour l'action gouvernementale

M. Lefas a déposé hier une proposition de loi en deux articles ainsi conçus :

Article premier. — Pendant la durée de la guerre, les projets de loi pour lesquels le gouvernement demandera l'urgence au nom de la défense nationale devront être rapportés dans les trois jours qui suivront leur dépôt, et inscrits en tête de l'ordre du jour.

La discussion ne pourra se prolonger, dans chacune des deux Chambres, au-delà de trois séances.

Art. 2. — Avant les vacances et les inter-sessions parlementaires, chaque commission nommera une délégation permanente composée d'un tiers de ses membres. Le gouvernement est autorisé, en cas d'urgence absolue, à prendre par décret les mesures intéressant la défense nationale, après avis de la délégation compétente. Ces décrets doivent être soumis à la ratification des Chambres lors de leur plus prochaine réunion.

Les pensions militaires

Sur la proposition de M. Masse, la commission des pensions a voté un texte interdisant la rémunération des services privés rendus en matière de concession de pensions.

## Le personnel des Omnibus contre la Compagnie

On croyait terminés les conflits qui s'élevaient élevés entre les compagnies de transport en commun et leur personnel au sujet de l'indemnité de vie chère. Un nouvel incident vient cependant d'éclater à la Compagnie des Omnibus : à la dernière paie, celle-ci n'a donné que cinquante centimes aux jeunes gens de moins de dix-huit ans, aussi bien aux conducteurs qu'aux receveurs et aux manœuvres. Les uns et les autres ont refusé de toucher et ils ont saisi le syndicat de la diminution de vingt-cinq centimes qu'on voulait leur imposer. Les démarches de l'organisation ouvrière n'ayant pas abouti auprès de M. Etienne, celle-ci s'est retournée vers M. Malvy, et le ministre de l'intérieur a promis d'exiger l'application intégrale de l'accord conclu sous ses auspices : les soixante-quinze centimes journaliers exigibles pour tous et le versement sans délai du montant de l'indemnité qui a un effet rétroactif jusqu'à la date convenue.

Toutefois, les Compagnies de transport en commun n'en réclament pas moins des pouvoirs publics des compensations. Celle des Tramways de Paris et du département de la Seine en a déjà saisi l'administration préfectorale. M. Delanney, après avoir examiné les demandes, conclut à leur rejet dans un mémoire adressé au Conseil général de la Seine, où il déclare que la situation ne comporte, en l'état actuel des choses, aucune modification dans les rapports respectifs du département et de la Compagnie tels qu'ils sont présentement définis.

## Les distributions gratuites de pommes de terre

Les distributions gratuites de pommes de terre ont commencé hier, 15 décembre.

Les intéressés devront se présenter à la date exacte indiquée sur leur carte.

## Notez ceci :

Dimanche prochain, à 14 heures, 10, rue de Lancry, réunion des agents commissionnés et non commissionnés des ministères et assimilés.

Au cours de cette réunion, à laquelle MM. Lehoucq, Paul-Meurier et Puech, députés, ont promis leur concours, les intéressés examineront les mesures à prendre pour obtenir des pouvoirs publics une indemnité temporaire de cherché de vie.

La Manufacture perlée des Mutilés français (Ecole Joffre), à Lyon, dirigée par Mme Letourneur, vient de réaliser, sur dessin de M. Camille Trubert, un très beau sac qui a été offert à Mme Raymond Poincaré. Ce sac est actuellement exposé au musée Galliera.

Les jeunes gens de la classe 18, faisant partie de Fédération nationale des Sociétés de Préparation militaire de France et des Colonies, sont informés que, tous les mercredis, de 16 à 17 heures, à lieu, au siège social, 16, rue de Grammont, sous la direction du professeur Méry, la vaccination antityphoïdique et antiparatyphoïdique.

## La Foire de l'Entente

La deuxième Foire mondiale d'échantillons se tiendra à Lyon du 1<sup>er</sup> au 15 mars prochain.

Les fabricants de France, des pays alliés et des pays neutres qui ont répondu à l'appel du comité d'organisation, présidé par M. Herriot, maire de Lyon, dépasseront le chiffre de 2.000.

L'édification des stands démontables, dont le nombre sera au moins le triple de celui de 1913, est déjà commencée ; ils s'échelonnent sur les deux rives du Rhône, sur une longueur de plus de dix kilomètres.

Les commerçants qui se rendront à la Foire de Lyon sont donc assurés d'y trouver toutes les marchandises qui peuvent les intéresser et dont l'énumération serait trop longue.

## L'Œuvre militaire

## LA DICTATURE et les lois fondamentales de l'armée

L'organisation de l'armée, les devoirs et les droits de ceux qui la composent, sont précisés, définis, garantis par un certain nombre de lois fondamentales qui constituent en quelque sorte son statut. Ces lois, ce sont celles sur le recrutement, sur les pensions, sur l'avancement, sur le code de procédure et le code pénal militaires, etc. Elles donnent des textes clairs, formels, dans lesquels chacun, du plus haut au plus humble, trouve la définition exacte de ses obligations, ainsi que toutes garanties contre les actes d'arbitraire. Que va-t-il advenir de tout cela si le Parlement sanctionne le projet déposé, voici trois jours, par le gouvernement ?

Rappelons cette proposition dont l'Œuvre a fait ressortir hier les conséquences dictatoriales :

Article unique. — Jusqu'à la cessation des hostilités, le gouvernement est autorisé à prendre, par des décrets, rendus en conseil des ministres, toutes mesures qui, par addition ou dérogation aux lois en vigueur, seront commandées par les nécessités de la défense nationale, notamment en ce qui concerne la production agricole et industrielle, l'outillage des ports, le ravitaillement, l'hygiène et la santé publique, le recrutement de la main-d'œuvre, la vente et la répartition des denrées et produits, leur consommation.

Au cas où l'un de ces décrets nécessiterait une ouverture de crédits, la demande en serait déposée dans la huitaine.

Il pourra être appliqué à chacun de ces décrets des pénalités à fixer dans des limites qui ne dépasseront pas six mois d'emprisonnement et 10.000 francs d'amende.

Relisez soigneusement les mots. Comme nous l'avons fait observer hier, l'énumération n'est pas limitative : « notamment », dit la formule gouvernementale. « Notamment » ne signifie pas « seulement ». En réalité, le droit de supprimer les lois existantes, de les modifier, de les réduire ou de les élargir, s'étendrait à tout ce qui touche à la défense nationale ; c'est-à-dire, entre autres, à tout ce qui touche à l'armée, puisque celle-ci est l'élément essentiel de celle-là. C'est là, répétons-le, la dictature pure et simple. C'est un geste que les Allemands, en dépit du peu de valeur qu'ils attachent aux lois existantes et aux droits des collectivités ou des individus, n'avaient jamais osé esquiser.

Si cette proposition est consacrée, le gouvernement pourra, par un simple décret, bouleverser toutes les lois fondamentales de l'armée, modifier radicalement ce qui touche à l'avancement, aux pensions, au recrutement, au code pénal. Il pourra, s'il lui convient, étendre le service militaire jusqu'à 60 ans ou même davantage. Il pourra supprimer les réformes n° 1 comme n° 2, rappeler tous les réformés, supprimer les pensions, rayer d'un trait de plume celles qui ont été déléguées. En somme, c'est la loi du Prince, dans tout son absolutisme. Dans les circonstances présentes, est-ce un bien ? est-ce un mal ? Quoique la censure politique soit abolie en principe depuis quarante-huit heures, on ne me permettrait sans doute pas de le discuter. Je laisse donc à chaque lecteur le soin de dégager l'impression que lui dicte son tempérament. Je me contenterai de faire observer que cette formule — que les Allemands, en dépit de leur brutalité, en dépit de leur mépris pour tout ce qui touche aux droits des individus, n'ont pas osé proposer à leur peuple — que cette formule ne paraît guère concorder avec le caractère français, avec nos institutions, nos mœurs, nos usages.

Ici, nous avons une horreur profonde de l'arbitraire. Est-on certain que l'arbitraire sera à tout jamais écarté, si l'on permet la suppression facultative de toutes les lois qui constituent le statut légal des militaires, officiers ou soldats, qui leur donnent toutes garanties de justice, qui sont l'essence même de la discipline, non pas la discipline à l'allemande, mais la discipline à la française, celle qui doit nous conduire à la victoire ?

Mortimer-Mégret

L'abondance des matières nous oblige à remettre à demain la suite de notre feuilleton Scipion Pégoulade.

## RÉPONSES

C. B. 18. — 1° On cherche plutôt à les diminuer. 2° Essayez.

E. D. — Reformez même temporairement, vous perdez droit à toute allocation quelconque.

G. B. 1803. — 1° On accorde difficilement l'allocation aux femmes qui se marient pendant la guerre, il faut une indigence manifeste. 2° Votre femme, en cas de décès, toucherait 625 francs par an.

G. L. 103. — Oui, à moins qu'elle ne se remarie avec un étranger.

A. B. 71. — Votre patron est dans son tort. Actionnez-le devant le tribunal de commerce.

L. L. Monge. — Vous devez payer. Par contre votre propriétaire aura quelque difficulté à vous y contraindre. Faites suivre votre conscience.

E. D. — Il faut payer la dette pour reprendre les livres.

## Etudes Secondaires complètes chez soi

Brochure franco

Rue Chardin

VERSILLE par

Correspondance de Paris.

ECOLE UNI

# Dépêches de la nuit

## La manœuvre allemande a complètement échoué

RÉSERVE DES NEUTRES  
DÉFIANCE DES ALLIÉS

La manœuvre des Empires du Centre est aujourd'hui complètement déjouée. Elle n'a pu faire sortir les neutres de leur réserve et n'a réussi à soulever chez les Alliés que défiances et protestations. L'Allemagne elle-même ne croit plus au succès de ses démarches.

L'Angleterre et la Russie ont fait connaître officiellement leurs dispositions. Elles sont identiques, comme on pouvait le prévoir, à celles de leurs alliés. L'accord était déjà invariable entre tous les combattants de l'Entente. La pseudo-proposition allemande n'a fait que manifester une fois de plus cette unanimité des esprits et des cœurs.

### Leurs prétentions

Officiellement, on ne sait rien de propositions précises que la chancellerie tient en réserve ; mais, dans certains milieux informés, on donne déjà des indications sur les exigences allemandes.

Outre la reconnaissance par les Alliés du nouveau « royaume de Pologne » et des agrandissements de l'Empire par des rattachements territoriaux plus ou moins directs et par un domaine colonial augmenté au moins du Congo belge, le gouvernement allemand réclamerait une forte indemnité de guerre. « C'est l'ennemi qui doit payer les charges », dit la *Gazette de Voss* ; c'est là la première condition des négociations.

Le même journal croit savoir que l'Empire allemand refuserait de négocier avec la collectivité des Alliés. Il a posé une question à chacun des Etats séparément. C'est séparément qu'il entendrait traiter.

### Brusque convocation du Reichstag

Après le *Daily Mail*, un radiotélégramme allemand de jeudi soir annonce la convocation du Reichstag pour mardi prochain. On s'attend à des explications du chancelier au sujet de la nouvelle situation militaire sur le front sud-est.

Cette convocation est d'autant plus inattendue que le *Berliner Tageblatt* déclarait, il y a deux jours à peine, que la prochaine séance du Reichstag n'aurait lieu que vers le milieu de janvier.

Le front allemand du sud-est est celui des Balkans, et apparemment il n'y a guère que l'intervention armée du roi Constantin aux côtés de l'Allemagne qui pourrait provoquer le changement de situation auquel fait allusion la convocation lancée par le chancelier.

## LA BATAILLE de Monastir au lac Doiran

Communiqué de l'armée d'Orient. — Actions d'artillerie intermittentes sur tout le front et particulièrement accentuées dans la zone du lac Doiran.

Dans la région au nord de Monastir, une colonne ennemie a été dispersée par notre feu.

Grande activité de l'aviation alliée. Un appareil ennemi a été abattu au sud de Petrik.

Communiqué serbe. — Hier, combats locaux qui, au nord de Budimir, ont atteint une grande intensité.

La situation est sans changement. Grande activité d'aviation de part et d'autre.

## Le Cabinet britannique et le Parlement

LES NOUVEAUX MINISTRES  
DISPENSÉS DE SE FAIRE RÉÉLIRE

Londres, 15 décembre. — Le secrétaire d'Etat à l'intérieur a présenté à la Chambre des Communes le projet de loi établissant certains nouveaux ministères et nommant de nouveaux secrétaires et sous-secrétaires d'Etat. La seconde lecture est fixée à lundi.

Présentant ensuite en seconde lecture le projet dispensant les nouveaux ministres de se faire réélire, comme c'est la tradition anglaise, dans leur circonscription, M. Herbert Samuel exprime l'espoir que la Chambre consentira à ce que les ministres puissent se consacrer immédiatement à des tâches plus importantes qu'une campagne électorale.

Si, cependant, conclut-il, une telle réélection est jugée nécessaire dans le cas de tel ou tel ministre, l'ancien premier ministre et ses amis ont promis d'accorder tout leur appui à ces candidats.

Après une discussion qui prend un tour assez vif, et au cours de laquelle le *speaker*, après avoir à plusieurs reprises rappelé à l'ordre M. Ginnell, retire la parole à ce député, la Chambre vote le projet en seconde lecture et ouvre aussitôt la séance en comité. Le projet est ensuite accepté en troisième lecture.

## LA QUESTION IRLANDAISE devant la Chambre des Communes

Londres, 15 décembre. — Au cours de la discussion sur la demande des crédits qui a eu lieu aujourd'hui, à la Chambre des Communes, le major William Redmond, frère du chef du parti irlandais, revenant du front, a déclaré qu'un accord entre le nord et le sud de l'Irlande est parfaitement possible et hautement désirable dans l'intérêt de la patrie et de l'Empire britannique.

Les relations les plus amicales, dit-il, existent entre Irlandais sur le front. Les Irlandais du Sud et de l'Ulster ont le désir unique de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire ; ils combattent souvent côte à côte contre l'ennemi commun et vivent dans l'harmonie la plus parfaite. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même en Irlande ? Pourquoi les Irlandais du Nord songeraient-ils davantage au souvenir de la Boyne qu'aux grands intérêts du jour et pourquoi les Irlandais du Sud n'oublieraient-ils pas un passé amer dans l'espoir d'un brillant avenir ?

M. Bonar Law approuva vivement la déclaration du major William Redmond et se fit l'écho de ses vœux pour un règlement de la question d'Irlande.

Il dit que le désir d'un nouvel état de choses en Irlande n'est pas seulement le désir des Irlandais ; c'est déjà un grand résultat qu'en dépit de la rébellion et pour la première fois dans l'histoire d'Angleterre, le parti nationaliste irlandais se trouve aux côtés de l'Empire dans la guerre. Cette amélioration de sentiments a eu lieu non seulement entre l'Irlande et le reste du Royaume-Uni, mais aussi entre les divers éléments des partis irlandais eux-mêmes.

## La retraite sur Buzen

Communiqué russe. — Dans la région de Buzen, nos troupes et celles des Roumains reculent sous la poussée des ennemis.

En conséquence, la retraite des troupes situées sur la rivière Jablonitza a commencé.

## UNE GRÈVE DE 24 HEURES en Espagne

Madrid, 15 décembre. — Le syndicat des ouvriers des chemins de fer a décidé de faire, lundi, à titre de solidarité, la grève de 24 heures. Mais à la suite de pourparlers engagés avec M. Gasset, ministre du Trésor et le directeur de la Compagnie du Nord, il a été décidé que la cessation du travail serait limitée de façon à ne troubler le trafic ni des voyageurs ni des marchandises.

Cette nouvelle a été immédiatement communiquée au roi et au président du Conseil. Les ministres de la guerre et de l'intérieur, informés, ont donné l'ordre de suspendre les mesures qui avaient été prises en prévision d'une grève des chemins de fer.

Le comité de direction du syndicat des ouvriers catholiques a résolu, de son côté, de ne pas prendre part à la grève de lundi prochain, cette manifestation ayant, à son avis, un caractère révolutionnaire.

Cette nuit ont été tenus, dans divers quartiers de Madrid, des meetings organisés par la Maison du Peuple. Les nombreux ouvriers qui y ont pris part ont, unanimement, décidé que la grève serait déclarée lundi.

## Succès britannique au sud d'Armentières

Communiqué britannique de 21 heures 10. — Une attaque dirigée, la nuit dernière, contre nos positions de la région de Lesbœufs, a été arrêtée par nos tirs de barrage avant d'avoir pu atteindre nos lignes.

Nous avons pénétré dans les tranchées ennemies au sud d'Armentières et à l'est de Vierstraet.

Au début de la nuit, un coup de main exécuté avec de gros effectifs a tenté de forcer nos lignes au sud de Saint-Eloi. L'ennemi, qui n'a pu arriver qu'en très petit nombre jusqu'à nos tranchées, a été aussitôt rejeté après avoir subi des pertes importantes.

Notre artillerie a pris, cette nuit, sous son feu, Achiet-le-Petit et les voies de garage au sud de cette localité.

Nos positions de la crête de l'observatoire et du mont Sorrel ont été violemment bombardées au cours de la journée.

Nous avons répondu avec efficacité. Sur le reste du front, l'activité de l'artillerie s'est poursuivie avec intermittence.

## Offensives repoussées sur le front russe

Communiqué russe. — Dans la région de Zoubilno, au sud du bourg de Kisseline, l'ennemi a tenté de prendre l'offensive, mais ses tentatives ont été paralysées par notre feu.

Dans la région de Grapkovce, nos éclaireurs ont découvert, au cours de la nuit, un détachement ennemi qu'ils ont contraint, à l'aide de grenades à main, à regagner ses retranchements.

Dans les régions de Ballyup-Gouklowce et Kabarowce-Malynowce, l'ennemi, après avoir bombardé nos positions, a pris vers cinq heures du soir l'offensive le long du chemin de fer Zlotchew-Tarnopol, mais il a été rejeté par notre feu.

Dans la région de Malynowce seulement, il a pénétré dans nos tranchées, d'où nos réserves ont pu le déloger.

Dans la région à l'est du village Konuh, l'ennemi a attaqué, au cours de la nuit, nos arrières-gardes et a réussi à repousser l'une d'elles.

Nos avions ont livré trois combats dans les régions Zelozce, Nouchoe et Malynowce et ont forcé l'ennemi à prendre la fuite.

## LA DICTATURE MILITAIRE en Allemagne

Berne, 15 décembre. — Le général von Stein vient d'être nommé ministre de la guerre en Prusse par décret impérial. Le général von Stein est le commandant en chef de toutes les forces allemandes actuellement cantonnées à l'intérieur de l'Empire. Sa nomination, qui aura effet à partir du 20 décembre, marque un renforcement du régime de la dictature militaire qui existe en Allemagne.

Aux termes de la loi martiale, l'administration de l'Allemagne est aux mains des 25 généraux qui commandent les dépôts des 25 corps allemands. Le général commandant les dépôts de la Garde et le contrôle de l'administration de Berlin et de la province de Brandebourg, et le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée à celui de Königsberg ; et ainsi de suite ; chaque général est un dictateur militaire dans son district.

Il avait été récemment demandé au Reichstag, à la suite de certains abus d'autorité, que des restrictions fussent apportées aux pouvoirs des généraux. La seule réponse à ce vœu a été la nomination du général von Stein comme inspecteur d'un corps de 25 officiers généraux. S'il arrive que l'un de ces généraux se rende coupable de quelque délit politique, c'est au général von Stein seul que le plaignant aura le droit d'en appeler. Il est évident que cette manière de répondre au Reichstag, qui demandait des règles nouvelles pour la répartition, sous la loi martiale, des dommages importants ou la répression des fautes graves, affirme énergiquement la sévérité de la dictature militaire.

### Communiqué belge

La lutte d'artillerie commencée dans la nuit du 14 au 15 décembre s'est prolongée avec violence dans la région de Stenstraete et plus au nord. Des pièces belges de tous calibres et nos engins de tranchées, ont vivement pris à partie les batteries ennemies.

## Le nouveau président du Conseil autrichien

Londres, 15 décembre. — M. Spitzmuller remplace décidément M. de Körber à la tête du ministère autrichien.

Le nouveau premier est une personnalité politique sans grande importance ; il sera comme un jouet dans les mains de la cour. Jusqu'ici il ne s'est occupé d'ailleurs que d'affaires financières. Il fut longtemps directeur d'une succursale de la Deutsche Bank et, avant son entrée au ministère, il occupait la place de directeur du Crédit foncier de Vienne qui a des attaches avec la Deutsche Bank, connue de tout le monde.

### LA GUERRE AÉRIENNE

## Bombes sur le pont de Kuleli-Bourgas

Londres, 15 décembre. — Communiqué de l'Amirauté. — Une escadrille d'aéroplanes navals britanniques a jeté, le 14 décembre, sur le pont de Kuleli-Bourgas, au sud d'Andrinople, une grande quantité de bombes qui ont causé, dit-on, des dégâts considérables.

### ÉMEUTES A VIENNE

Zurich, 15 décembre. — Mardi matin, des troubles sérieux, provoqués par la question des vivres, se sont produits à Vienne.

Les désordres les plus tumultueux ont eu lieu sur la Marktplatz, et il a fallu deux heures à la police pour ramener la population au calme.

### Après les communiqués

## Une victoire à Verdun

En cinq heures, hier, nos magnifiques divisions ont enlevé, sur un front de dix kilomètres, une profondeur de trois kilomètres de tranchées entre la Meuse et la Voivre.

Ce splendide fait d'armes consacré à nouveau la valeur et la supériorité de nos troupes.

L'action d'hier fut préparée par le général Nivelle sous la direction du général Pétain qui commande le groupe d'armées du Centre et de Verdun. Le général Nivelle, avant de prendre possession des hautes jonctions que le gouvernement lui a confiées, a donné lui-même l'ordre d'attaque. Obligé de se rendre au grand quartier général jeudi, et de prendre contact avec les chefs du gouvernement, le général Nivelle est reparti pour le quartier général de Verdun avant-hier soir, et, hier matin, il donnait l'ordre d'attaque.

La préparation d'artillerie, dirigée par un général d'artillerie très connu, avait duré plusieurs jours.

Elle atteignait, hier matin, dès le lever du soleil, une violence particulièrement efficace.

A dix heures, les troupes partaient à l'assaut, au nombre d'environ cinq divisions.

En quatre heures, nos soldats atteignirent la ligne prévue. Nous sommes à 1.800 mètres du village d'Ornes ; et, sur ce point à 2 kilomètres seulement du front que nous tenions le 21 février au moment où les Allemands commencèrent leurs formidables attaques. Ainsi, en l'espace de quelques heures et au cours de deux offensives, nous avons pu reprendre presque tout le terrain que les Allemands nous avaient enlevé en six mois.

Notre artillerie pourra maintenant s'installer sur les points qui dominent tout le terrain. La cote du Poivre (371 mètres) domine les Jumelles d'Ornes (310 et 312 mètres).

De Bezonvaux, nous dominons la plaine de la Voivre.

Le nombre des prisonniers faits hier — près de huit mille dénombrés en fin de soirée — montre combien rapide fut notre avance.

Le nombre des canons pris n'est pas indiqué par le communiqué, mais les renseignements parvenus cette nuit permettent d'affirmer que les prises sont très importantes : plus de 80 canons de tous calibres sont restés entre nos mains.

Notre état-major qui suivait les phases de la bataille a vu, très nettement, à un certain moment, les troupes allemandes fuyant en désordre sur la route de Beaumont.

Les dépêches allemandes lancées hier soir de Berlin prétendent que nous avons échoué.

Elles disent en effet : « Après une forte préparation d'artillerie qui a pris sous son feu les terrains situés en arrière de notre front, l'ennemi a attaqué à plusieurs reprises la cote du Poivre. L'avance des vagues d'attaque françaises a été arrêtée par notre feu sur le versant sud. »

On conviendra que ce communiqué travestit singulièrement la vérité.

### Un Comité de guerre en Italie

Rome, 15 décembre. — Les journaux font prévoir qu'une demande en vue de la constitution d'un comité de guerre sera déposée à la Chambre italienne.

On proposerait un comité composé de trois ou quatre membres qui auraient les mêmes pouvoirs et prendrait les mêmes initiatives que les comités formés en France et en Angleterre.

Mais on fait remarquer que l'idée de sa constitution sera plus discutée en Italie qu'ailleurs et que déjà les esprits sont très divisés à ce sujet à la Chambre.

### Pour les Poilus seulement...

Lampe électrique de poche complète : lentille ovale, interrupteur de sûreté, ampoule 1<sup>re</sup> qualité, pile garantie marchant 8 heures par intermittence, franco par poste recommandé contre mandat ou valeur en timbres, de 2 fr. 25.

La même avec pile (dernière invention), garantie marchant 30 (trente) heures, 3 fr. 25.

Ecrire Mme Lombard, 27, rue de Bretagne, Asnières (Seine).

Dès les premiers froids il faut employer, chaque jour, la véritable **CRÈME SIMON** pour se protéger contre gerçures, crevasses, etc.

**Pharmacie de Famille**  
Hygiène - Toilette

## GOMENOL

Puissant Antiseptique Général  
INOFFENSIF, CALMANT et CICATRISANT  
Souverain contre toutes les infections, inflammations et suppurations quel qu'en soit le siège.

Brûlures, plaies, abcès, coliques, dysenterie, rhumes, catarrhes, maux de gorge, maux de dents et de gorges, aphtes, etc.

Soins de la Bouche, Aphtes, etc.  
LES PRODUITS DU GOMENOL sont dans toutes les Pharmacies. Renseignements et échantillons : 17, rue Ambroise-Thomas, Paris.

### Pour s'assurer une bonne digestion

Il faut supprimer le café qui ralentit la digestion et la rend malaisée, sans compter les désordres qu'il cause à la santé.

Pour le remplacer, il faut adopter le Malt Kneipp, qui joint à la couleur, au goût et à l'arôme du café les qualités les plus bienfaisantes.

Bien exiger la marque « Le Malt Kneipp », produit exclusivement français de Prosper Maurel, à Juvisy-sur-Orge (Seine-et-Oise). Se méfier des contrefaçons.

L'ÉDITION FRANÇAISE ILLUSTRÉE  
PARIS, 30, Rue de Provence, 30, PARIS

## LE PREMIER ILLUSTRÉ SATIRIQUE FRANÇAIS : LA BAÏONNETTE

consacre son numéro de cette semaine, à ce sujet :

# LE PINARD

Ce numéro fera sensation au front comme à l'arrière.

CAPY, LÉANDRE, DELAW, MÉTIVET, GENTY, JOBBE-DUVAL, ORDNER, etc., etc.

et d'autres maîtres du dessin y célèbrent le vin de France.

### GLOIRE AU PINARD!

par Jean RICHEPIN, de l'Académie Française

### ODE AU PINARD!

par LOUWYCK

Collection complète de *La Baïonnette* en 5 volumes cartonnés. Le volume : 4 fr.

Collectionneurs !

DEMANDEZ TOUS les prix-courant gratuits de Timbres-poste de Guerre à

Théodore CHAMPION  
13, rue Drouot, Paris

Le gérant : VICTOR ATKINSON.

Société anonyme des Imprimeries WELHOFF et ROCHS  
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

## ANÉMIE GLOBEOL

Convalescence, Neurasthénie, Tuberculose.  
Leflac. F. n° 850; les quatre 24. Labor. I.R. Valenciennes, Paris.

## VITTEL GRANDE SOURCE

Régime des Arthritiques.

LA ROSEE remplace le VIN  
5 c. p. 120 lit. Flacon d'essai  
n° 20 lit. Franco dom. c. 1.50.  
RESTIAUT, 31, rue du Landy. CLICHY (Seine)

## Les Spectacles

On annonce la mort de Frédéric Febvre, sociétaire retiré de la Comédie-Française, dont il fut le vice-doyen. On raconte que, chef d'orchestre dans un petit théâtre privé, il remplaça un acteur au pied levé. Sa carrière d'acteur datait de là. Il était né à Paris en 1855.

Le théâtre des Capucines annonce les dernières représentations du brillant spectacle en cours. Il donnera la répétition générale de son nouveau spectacle le jeudi soir 21 décembre.

### THEATRES

Cet après-midi :  
GENERALE :  
BOUFFES — 2 h. 15. — Jean de La Fontaine, comédie en quatre actes, de M. Sacha Guity.  
OPERA — 2 h. — Nos bons villageois.  
Université des « Annales », 51, rue Saint-Georges. — 2 h. 30. — *Carillons de Flandre*, dernière conférence de M. Emile Verhaeren, lue par M. Adolphe Brisson. Audition de poèmes par Mlle Colonna Romano.  
Ge soir :  
PREMIERES :  
Châtelet, 7 h. 30. Très précises. — *Dick, roi des chiens policiers*, pièce à grand spectacle, en quatre actes et vingt-six tableaux, de MM. Victor Varley et Henri de Gorsse, musique de Marius Bageers.  
OPERA — 7 h. 30. — L'Étranger ; Coppélia.  
COMÉDIE-FRANÇAISE — 8 h. — Le Bourgeois gentilhomme.  
OPERA-COMIQUE — 7 h. 45. — Louise.  
OPERA — 7 h. 45. — Le Carnaval des Enfants ; Un client sérieux.  
GYMNASSE — 8 h. 30. — La Charrette anglaise.  
VARIÉTÉS — 8 h. 15. — Mounie (Max Dearly).  
PORTE-SAINT-MARTIN — 8 h. — L'Amazone.  
AMBIGU — 8 h. 30. — La Roussolle.  
GAIÉ — 8 h. 30. — Miette (Lucien Guity).  
ATHÈNES — 8 h. 15. — Je ne trompe pas mon mari.  
SARAH-BERNHARDT — 8 h. — Rivoli (sauf le lundi).  
ANTOINE — 8 h. 30. — L'Orange.  
CHATELAIN — 7 h. 30. — Dick, roi des chiens policiers.  
PALAIS-ROYAL — 8 h. 30. — Madame et son fils.  
BOUFFES — Demain : Jean de La Fontaine.  
LES CAPUCINES — 8 h. 30. — Tambour battant !  
RENAISSANCE — 8 h. — Un père prodigue.  
MÉNAGE — 8 h. — La guerre et l'amour.  
SCALA — 8 h. — La Dame de chez Maxim.  
APOLLO — 8 h. 15. — Les Mairis de Ginele.

MICHEL — 8 h. 45. — Algar, ou les loisirs du harem.  
EDOUARD VII — 8 h. 45. — All right ! revue de Rip.  
GRAND-GUIGNOL — Le Laboratoire des Hallucinés.  
TRIANON-LYRIQUE — 8 h. — Les Sallimbanques.  
TH. DES ARTS — 8 h. 30. — La Frontière.  
TH. ALBERT I<sup>er</sup> — Plus haut que l'Amour.  
TH. IMPÉRIAL — Compiègne et la Revue.  
CLUNY — 8 h. 15. — La Tomate.

CADET-ROUSSELLE (Louvres 37-10), 8 h. 30.  
Habille l'actualité. Couplets sur mesure.  
Chez toi, mon cher Cadet Rousselet, Au bon Public, que donnes-tu ? — La primeur des œuvres nouvelles Des chansonniers les mieux connus, La revue est spirituelle, Joyeuse, aimable et sans façon. — Alors, bravo ! Cadet Rousselet : C'est toi le roi de la Chanson !

Demain à 2 heures, grande matinée.

### MUSIC HALLS ET CONCERTS

FOLIES-BERGÈRE (Gut. 02-50), à 8 h. 30. L'Archiduc Luck Girl.  
OLYMPIA (Centr. 44-68), à 2 h. 30 et à 8 h. 30 : 20 Vedettes et Attractions ; Chevalier.  
CIGALE (Nord 07-60) La revue de MM. Quinell et Moreau. La belle Loula de Boncza, etc.  
CASINO DE PARIS (Cent. 86-35), à 2 h. 30 et à 8 h. 30 : 15 Vedettes et Attractions.  
Le fils à son père. (Gut. 08-07). Louise Bailly et Concert Mayol.  
CONCERT MAYOL (Boulev. de concert, etc.)  
GAITE-ROCHECHOUART (Nord 06-25) Le Million de Niniche, 3 act. 15 tabl.  
ELDORADO — 8 h. 30. — Dranem.  
BA-TA-CLAN — 8 h. 30. — Ça gaze ! revue.  
CONCERT SÉNA — 8 h. 30. Aida, Popino, Lucile.  
ALHAMBRA — 8 h. 20. — Attractions diverses.

### CINEMAS

GAUMONT-PALACE 8 h. 15. Le retour d'Ullus ; La reprise héroïque du fort de Vaux. Location, 4, r. Forest, 11 à 17 h. Tel. Marcadet 16-73.  
OMNIA PATHE. Le secret de Geneviève (Signoret) et Les fleurs qui s'épanouissent, etc.  
ELECTRICPALACE 5, bd des Italiens. L'Or, comédie dram. ; La prise de Monastir.  
VAUDEVILLE 2 h. 30 et 8 h. 30. L'invasion des États-Unis ; Caligula. Le retour d'Ullus ; Harry Gaus, etc.  
AUBERT-PALACE. Paris pendant la guerre, revue à Charles et Lotte ; Tivoli Journal.  
TIVOLI-CINEMA